
MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

CONCEPTION ET FABRICATION ESCAPE ROOM MOBILE

N° de marché

(à compléter par le pouvoir adjudicateur)

1	8	M	S	0	5	P	I	/	P	J	2	0	1	7	-	1	7	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIÈRES**

À RENSEIGNER

Important : Les candidats sont informés que l'information aux candidats non retenus (rejet de la candidature ou rejet de l'offre) pourra être effectuée par voie dématérialisée sous la forme d'un courrier signé électroniquement, ce quelle que soit la modalité de remise des plis par le candidat, au moyen du profil acheteur : <http://ast-innovations.com/marches-publics/>

Aussi, il est précisé que les candidats doivent obligatoirement renseigner ci-après une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces courriers :

@

Cette adresse est également susceptible d'être utilisée pour une éventuelle notification du marché par voie électronique, que l'offre retenue soit électronique ou papier.

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

POUVOIR ADJUDICATEUR :

SATT AQUITAINE
166, COURS DE L'ARGONNE
33000 BORDEAUX
Ci-après Aquitaine Science Transfert

ADRESSE DE CORRESPONDANCE :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3^{ème} étage
33405 TALENCE Cedex

OBJET DU MARCHÉ :

Le présent marché a pour objet, la conception et fabrication d'une escape room mobile.

MODE DE PASSATION ET FORME DE MARCHÉ :

Marché public passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES :

10/09/2018 A 12H

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

SOMMAIRE

CONCEPTION ET FABRICATION ESCAPE ROOM MOBILE.....	1
Article 1. Parties contractantes.....	4
Article 2. Objet du marché.....	4
Article 3. Forme du marché.....	4
Article 4. Durée du marché.....	4
Article 5. Pièces constitutives du marché.....	5
Article 6. Description de l'étude.....	5
Article 7. Modalités d'exécution.....	6
Article 8. Litiges.....	6

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX



AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT

Accélérateur d'innovations

ARTICLE 1. PARTIES CONTRACTANTES

1. 1. LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Aquitaine Science Transfert est représentée par sa Présidente, Mme Maylis CHUSSEAU.

1. 2. LE TITULAIRE

Les attributaires du marché seront désignés ci-après comme les titulaires.

Dans l'hypothèse d'une cotraitance, les cotraitants sont solidaires, chacun est engagé financièrement pour la totalité du marché. L'un d'entre eux, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des cotraitants vis-à-vis d'Aquitaine Science Transfert. Si le marché ne désigne pas de cotraitant mandataire, celui qui est cité le premier dans l'acte d'engagement est considéré comme mandataire des cotraitants.

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

2. 1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet, la conception et fabrication d'une escape room mobile.

2. 2. NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE (CPV) :

34221000-2: Conteneurs mobiles à usage spécifique.

ARTICLE 3. FORME DU MARCHÉ

Marché public passé selon une procédure adaptée, en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25/03/2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

ARTICLE 4. DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché est conclu pour une durée de 3 mois fermes.

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX



Le marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- L'Acte d'Engagement et ses annexes fournies par le candidat ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières TIC/PI (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé dont l'exemplaire original conservé dans les archives de Aquitaine Science Transfert fait seul foi ;
- L'offre tarifaire du candidat ;
- La note méthodologique du candidat décrivant la réalisation de la prestation ;
- La qualification des professionnels appartenant à l'équipe désignée pour la réalisation de la prestation confiée ;
- La présentation de la structure professionnelle et un descriptif des domaines dans lesquels le candidat s'est particulièrement spécialisé (domaines techniques, références professionnelles, etc.) ;
- Le planning de réalisation ;
- Le mémoire technique du candidat décrivant notamment les conditions d'utilisation et de distribution des livrables.

En cas de contradiction entre les clauses des différents documents contractuels du marché, la clause à retenir est celle figurant sur le document de priorité supérieure.

ARTICLE 6. DESCRIPTION DE L'ETUDE

Conception du cahier des charges fonctionnel en collaboration avec le client et prenant en compte les contraintes contextuelles d'une escape room destinée à être mobile et utilisable pour différents types de scénarii.

Réalisation d'une escape room mobile transportable avec comme contrainte logistique d'être déplacée en une seule fois (trajet) avec un seul véhicule.

L'escape room devra être composée d'une surface totale de 30m² incluant :

- Une partie room d'au moins 20m² accessible par une porte unique intégrant la possibilité d'avoir une cloison mobile ;
- Une zone d'accueil de 5 à 8m² ;
- Une cabine de pilotage de 2 à 4m².

L'escape room doit être équipée en :

- Alimentation électrique (câbles, prises, etc.) ;
- Equipement vidéo 2 points (2 angles de vue) ;
- Equipements sons et lumières pilotables depuis la cabine.

L'espace de l'escape room doit être modulaire et pensé pour intégrer les éléments mobiliers et scénographiques.

L'escape room tant dans son aspect extérieur qu'intérieur devra être conçue avec un design travaillé et qui lui soit propre (identité graphique : choix des couleurs, matériaux, etc.)

La prestation doit comporter un guide de montage et d'installation.

ARTICLE 7. MODALITES D'EXECUTION

Le présent contrat est un contrat avec obligation de résultat. Les correspondances relatives au marché sont rédigées en français.

Le service « Transfert » du pouvoir adjudicateur est l'interlocuteur du titulaire pour la réalisation des prestations faisant l'objet du présent marché :

AQUITAINE SCIENCE TRANSFERT
351, cours de la Libération
Bâtiment A31 – 3ème étage
33405 TALENCE Cedex

Il communiquera aux titulaires le nom de la personne chargée du suivi de l'exécution des prestations lors de la notification du marché.

ARTICLE 8. LITIGES

Les litiges éventuels sont réglés par les lois et règlements du droit français. Tout litige pouvant intervenir au cours de l'exécution du marché et ne pouvant être traité à l'amiable sera de la compétence du Tribunal administratif de Bordeaux 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux.

Les litiges pouvant naître de l'exécution du marché seront soumis aux chapitre 6 du CCAP-TIC/PI.

Les décisions peuvent, après un recours administratif préalable obligatoire, faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois qui suit la décision prise sur recours administratif. Cette décision sera déférée au tribunal administratif de Bordeaux par un recours de plein contentieux ouvert aux parties en cas de contestation dans l'exécution du marché.

Le candidat dont l'offre a été rejetée peut saisir le juge des référés par le biais d'un référé précontractuel (article L551-1 CJA) avant la signature du contrat ou sous 31 jours à compter de la notification du marché, par le biais d'un référé contractuel (L551-13 CJA) ou enfin exercer un recours de plein contentieux dans les deux mois suivant l'attribution. Ce recours peut être assorti le cas échéant d'un référé suspension (L521-1 CJA).



Accélérateur d'innovations

A,

Le

Le titulaire

: Établissement principal
: Bâtiment A31, 3ème étage
: 351 cours de la Libération
: 33405 TALENCE Cedex
: Tél. : 05 33 51 43 00

: Établissement secondaire
: Avenue de l'Université - BP 81121
: 64011 PAU Cedex
: Tél. : 05 40 17 52 92

: Siège social
: 166, cours de l'Argonne
: 33000 BORDEAUX

www.ast-innovations.com

SATT Aquitaine SAS au capital de 1 000 000 d'euros - RCS Bordeaux 753 027 663 - TVA FR46 753 027 663

